

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 881

Artikel: A l'aide
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019878>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Excursions internationales

■ (pi) On a pu le vérifier avec Tchernobyl: les frontières n'empêchent pas les «excursions de puissance» de visiter les Etats voisins. Elles semblent par contre rester hermétiquement closes aux consultations internationales. SuperPhénix nous en a donné une nouvelle preuve: non pas que la France ait exclu un dialogue avec la Suisse. Le Conseil fédéral a préféré ne pas lui en donner l'occasion en rejetant, pour des raisons purement formelles, la demande que lui adressait le Conseil d'Etat genevois, à savoir obtenir une expertise sur les problèmes de sûreté du surgénérateur de Creys-Malville, auprès de l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA) de Vienne. On s'achemine maintenant gentiment

vers la remise en activité de SuperPhénix, sans qu'aucune expertise sérieuse n'ait été publiée. La question de la prise en compte de l'avis, et de l'information de toutes les populations concernées par une exploitation nucléaire reste plus que jamais d'actualité: à l'heure de la construction de l'Europe, c'est un anachronisme que des centaines de milliers de personnes soient tout simplement ignorées, au nom de l'indépendance des Etats. Une question aux effets aussi irréversibles que l'énergie nucléaire ne peut se limiter aux seules discussions diplomatiques. Des échanges d'information, des programmes de secours internationaux, des mesures de prévention sont nécessaires. Le récent accord franco-suisse sur l'assistance mutuelle en cas de catastrophe ou d'accident grave devrait le rendre possible, notamment par le biais de son article 13 (voir encadré).

Concernant Creys-Malville, une expertise va certainement se faire, commandée par l'Association pour l'appel de Genève (APAG). Cette association, fondée il y a dix ans par des scientifiques pour informer sur la surgénération, a décidé de ne pas se contenter de la léthargie des autorités: son assemblée générale se réunira le vendredi 30 octobre, et décidera certainement de lancer un appel de fonds pour financer une expertise scientifique sur les risques technologiques de SuperPhénix. L'APAG souhaite confier cette étude au bureau d'ingénieurs-conseils de Brème qui a effectué une étude similaire à propos du surgénérateur de Kalkar (RFA), cinq fois moins puissant que SuperPhénix, et qui n'a toujours pas reçu d'autorisation d'exploitation. Cette étude avait été commandée et financée par le gouvernement du land allemand de Basse-Saxe. L'APAG estime possible d'adapter les analyses faites pour Kalkar et de profiter largement de la documentation scientifique disponible sur SuperPhénix pour réaliser son étude, dont le coût sera de 15'000 fr.

On le voit, l'APAG prend les choses en main, pour pallier les «carences de l'Etat». Le gouvernement genevois s'est pourtant déjà montré rela-

tivement actif, suite justement à une lettre et à une entrevue avec l'APAG. Les scientifiques réclamaient un arrêt définitif de SuperPhénix, alors que le gouvernement genevois demandait au Conseil fédéral une expertise de l'AIEA. L'APAG remet fortement en question «l'autorité de cette officine des Nations Unies (qui) nous paraît à tout le moins sujette à caution» en raison notamment de «son activité pour la promotion unilatérale de l'énergie nucléaire au détriment de toutes les sources d'énergies renouvelables et de toutes les perspectives d'énergies douces». Et de préciser que ce n'est que tout récemment que la sécurité des installations nucléaires civiles a été ajoutée à ses compétences. On sait la réponse du Conseil fédéral: une expertise par l'AIEA n'est légalement pas possible. Tout laisse penser que le Conseil fédéral a plus travaillé à démontrer l'impossibilité de faire réaliser une telle étude, qu'à la rendre possible. Son interprétation restrictive des statuts de l'AIEA ne laisse planer aucun doute à ce sujet.

Autre intéressé de taille: le Canton de Vaud. Sollicité également par l'APAG, le Conseil d'Etat ne voyait aucune urgence et disait en substance qu'il s'occupait de la question, en collaboration avec le gouvernement genevois. Une rencontre entre des délégations des Conseils d'Etat vaudois et genevois a eu lieu le 15 septembre, au cours de laquelle Creys-Malville était à l'ordre du jour. Les Genevois y ont sensibilisé leurs voisins à un système d'alerte en cas de pépin à Creys-Malville. Mais le Conseil d'Etat vaudois semble bien peu préoccupé par la question: Genève a réécrit au Conseil fédéral le 28 septembre pour lui dire sa déception de voir le problème réglé par une simple argumentation juridique; pas trace d'un quelconque soutien du Canton de Vaud dans cette démarche, pourtant postérieure à la rencontre inter-cantonale.

Les nuages radioactifs continuent de se déplacer plus rapidement que l'information.

Mme Monique Sené, physicienne, maître de recherche au CNRS, parlera vendredi 30 octobre à 20.15 heures à l'Uni de Genève (3, pl. de l'Université, bâtiment central, salle B112) des problèmes de sûreté et de sécurité du surgénérateur SuperPhénix de Creys-Malville. La conférence est organisée par l'APAG.

A l'aide

L'article 13 de l'accord franco-suisse sur l'assistance mutuelle en cas de catastrophe ou d'accident grave, déjà ratifié par le Conseil fédéral et soumis dernièrement aux Chambres, pourrait venir en aide au gouvernement genevois. Il prévoit en effet que:

«Les autorités (...) coopèrent dans les limites de leur droit national respectif et peuvent conclure des arrangements particuliers, notamment sur:

- a) L'exécution des opérations de secours;
- b) Des mesures de prévention et de lutte contre les catastrophes et les accidents graves, en échangeant toutes les informations utiles de caractère scientifique et technique y compris sur les risques et les dommages susceptibles d'affecter le territoire de l'autre partie contractante (...) en prévoyant des réunions, des programmes de recherche, des cours techniques et des exercices d'opération de secours sur le territoire de chacune des parties contractantes.